

## **CHAPITRE 2**

### **L'organisation du travail comptable**

#### **1- Le plan comptable :**

##### **a) Définition :**

*« Le plan comptable est un document de référence qui dresse l'intégralité des règles d'évaluation et des normes de comptabilité. Il fournit à l'entreprise les principes et les règles en usage à appliquer lors de la tenue et la présentation de ses comptes ainsi qu'une liste de codes et de classes élaborés selon une nomenclature bien établie. »*

##### **b) Contenu du plan comptable :**

- Le plan comptable regroupe les principes généraux applicables aux différents postes des documents de synthèse ;
- Il regroupe les règles en matière de tenue, la structure et le fonctionnement des comptes.

##### **c) Enjeu et intérêt du plan comptable :**

- Le plan comptable réunit tous les numéros de comptes de l'entreprise.
- Il fournit une nomenclature complète des comptes et un descriptif des documents de synthèse annuels en vue d'établir et de présenter des états financiers de fin d'exercice.

##### **d) Les avantages stratégiques :**

- Le plan comptable est un outil de gestion ;
- Il permet de mesurer les profits générés par l'entreprise ;
- Il permet d'ajuster leurs dépenses et d'optimiser leur gestion.

#### **2- La codification comptable :**

- Le cadre comptable s'organise en 3 parties et 8 classes :
  - ✓ Comptes de bilan : 5 classes ;
  - ✓ Comptes de résultats : 2 classes ;
  - ✓ Comptes spéciaux : 1 classe.

#### **a) Les classes de comptes :**

##### **• Les comptes de bilan :**

- Classe 1 - Les comptes de capitaux ;
- Classe 2 - Les comptes d'immobilisations ;
- Classe 3 - Les comptes de stocks ;
- Classe 4 - Les comptes de tiers ;
- Classe 5 - Les comptes financiers.

##### **• Les comptes de gestion :**

- Classe 6 - Les comptes de charges ;
- Classe 7 - Les comptes de produits.

##### **• Les comptes spéciaux**

- Classe 8 ;
- Classe 9.

#### **b) La numérotation des comptes :**

- Chaque compte est constitué d'un numéro et d'un intitulé.
- Le Plan Comptable a recours au principe de codification numérique décimale.
- Les comptes contiennent au minimum deux chiffres dont le premier indiquant la classe.

#### **3- L'organisation chronologique du travail comptable :**

- L'organisation temporelle de la comptabilité relève successivement de travaux quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels.
- Ces séquences successives constituent l'ossature du journal, du grand livre et de la balance.

#### **a) Le calendrier comptable :**

##### **• Les travaux quotidiens :**

- Il s'agit des opérations réalisées avec les fournisseurs et les clients.
- Ces opérations sont ensuite enregistrées dans le journal puis dans le grand-livre à partir des pièces justificatives.

##### **• Les travaux mensuels :**

- Comptabilisation et règlement des salaires et de la TVA.
- Vérification et suivi des comptes banque, fournisseurs et clients.

##### **• Les travaux trimestriels :**

- Destinés à faire un relevé de suivi de situation.

• **Les travaux annuels :**

- Destinés à clôturer et certifier toutes les opérations survenues durant l'exercice comptable.
- Les écritures d'inventaire correspondent aux travaux de fin d'exercice.
- Les informations seront ensuite utilisées pour déterminer le résultat de l'exercice.
- L'entreprise réalise également un nombre d'écriture supplémentaire :
  - ✓ Stocks et productions en cours ;
  - ✓ Amortissements ;
  - ✓ Dotations aux provisions.

**b) Le chemin comptable :**

- Parcours d'écriture comptable par lequel l'opération relevant des pièces justificatives est enregistrée dans les états financiers.
- Le chemin comptable est constitué successivement du journal, du grand-livre et de la balance.

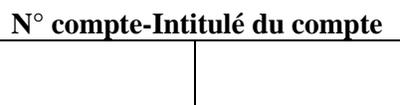
• **Le journal (livre-journal) :**

- Document obligatoire servant à enregistrer au jour-le-jour, et suivant un ordre chronologique, toutes les opérations comptables réalisées par l'entreprise.

N° de comptes			Débit	Crédit
		Date		
		Intitulé du compte à débiter		
		Intitulé du compte à créditer		
		Libellé-Références pièce(s) justificative(s)		

• **Le grand-livre :**

- Document obligatoire qui regroupe l'ensemble des comptes généraux de l'entreprise (comptes de bilan et de gestion).
- Il permet de visualiser l'ensemble des mouvements relatifs à chaque compte et leurs soldes respectifs.
- Les comptes sont représentés en « T » avec l'intitulé et le numéro du compte : la colonne « Débit » à gauche et la colonne « Crédit » à droite.



- Le solde d'un compte correspond à la différence entre le total des débits et le total des crédits :
  - ✓ Si Total débits > Total crédits : solde débiteur (SD) inscrit au crédit ;
  - ✓ Si Total débits < Total crédits : solde créditeur (SC) inscrit au débit ;

✓ Si Total débits = Total crédits : solde nul.

• **La balance :**

- La balance est un document obligatoire établi suivant une période annuelle ou pluriannuelle.
- Elle permet de faire un récapitulatif des comptes inscrits au grand-livre.

N° de compte	Intitulés des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>Total</b>					

- Pour chaque compte :

- ✓ Le total des débits doit être strictement égal au total des crédits ;
- ✓ Le total des soldes débiteurs doit être égal au total des soldes créditeurs.